

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2024

SUPPRIMER LES DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION IMMOBILIÈRE POUR LES
INVESTISSEMENTS DANS LES EHPAD ET AUTRES ESMS - (N° 2722)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8

présenté par
M. Panifous

ARTICLE 5

À l’alinéa 6, substituer au mot :

« notifiée »

le mot :

« transmise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.